

Lors du vote du compte financier unique		
Nombre de membres en exercice	15	
Nombre de membres présents	13	
Nombre de suffrages exprimés	14	
Votes	Contre	Pour : 14

COMMUNE DE VIOLAY
Budget Photovoltaïques-Délibération
Du 13 février 2024
 SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
2023
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation 08.02.2024
 Séance du 13.02.2024 à 20 heures

Réf : 2024.02.04

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Jean-Claude PALAIS, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte financier unique (CFU) 2023 dressé conjointement par le comptable et l'ordonnateur
 1° Lui **donne acte** de la présentation du compte financier unique (CFU) 2023, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		13 702,29 €
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	31 454,21 €	25 206,09 €
Totaux	31 454,21 €	38 908,38 €
Résultat de clôture		7 454,17 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	20 080,00 €
37 656,65 €	20 080,00 €
37 656,65 €	40 160,00 €
	2 503,35 €

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	33 782,29 €
69 110,86 €	45 286,09 €
69 110,86 €	79 068,38 €
	9 957,52 €

Besoin de financement
 Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
 Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
 Excédent total de financement

2 503,35 €
2 503,35 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 042-214203341-20240213-20240204-AI
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 29/02/2024
 Publication : 29/02/2024
 Pour l'autorité compétente par délégation



- 2° **Constate** les identités de valeur avec les écritures du comptables relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, **déclare** que le compte de financier unique (CFU) 2023 dressé n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- 4° **Arrête** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

7 454,17 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : PALAIS JC - ESCOFET D - POIRON JP - COLLON C - DENIS C - CHAVEROT G - GIROUD M - PERRIER G - LANGE A - BISSAY D - LAURENT M - MESSAOUDI M -
 Excusées : SERRAILLE J. - BLANCHARD V.
 Violay, le 15 février 2024

LANGE Audrey, Secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte financier et de l'affectation des résultats),
 PALAIS Jean-Claude, 1er adjoint,



1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 2) En fonction des données communiquées par le comptable